

## GUINEE

### *Rappel de la procédure*

156. La situation en Guinée fait l'objet d'un examen préliminaire depuis le 14 octobre 2009. Le Bureau a reçu, au titre de l'article 15 du Statut, 48 communications liées à cette situation.

### *Questions préliminaires en matière de compétence*

157. La Guinée a déposé son instrument de ratification du Statut de Rome le 14 juillet 2003. La Cour a donc compétence pour juger les crimes visés par le Statut de Rome qui ont été commis sur le territoire de la Guinée ou par ses ressortissants depuis le 1<sup>er</sup> octobre 2003.

### *Contexte*

158. En décembre 2008, après le décès du Président Lansana Conté qui dirigeait la Guinée depuis 1984, le capitaine Moussa Dadis Camara prend la tête d'un groupe de soldats armés qui s'emparent du pouvoir au terme d'un coup d'État militaire. Camara devient alors chef de l'État, instaure une junte militaire, le Conseil national pour la démocratie et le développement (CNDD) et promet le transfert de pouvoir au lendemain d'élections présidentielles et parlementaires. Cependant, des déclarations postérieures qui semblent indiquer que Dadis Camara pourrait se porter candidat à la présidence donnent lieu à des protestations de l'opposition et de groupes de la société civile. Le 28 septembre 2009, jour de l'indépendance de la Guinée, un rassemblement de l'opposition au stade national de Conakry est violemment réprimé par les forces de sécurité, conduisant à ce qu'on a appelé le « massacre du 28 septembre ».

### *Compétence ratione materiae*

159. En octobre 2009, l'ONU a mis en place une commission d'enquête internationale (la « Commission de l'ONU ») chargée d'enquêter sur les violations graves des droits de l'homme présumées commises le 28 septembre 2009 et, le cas échéant, d'en identifier les responsables. Dans son rapport final, en décembre 2009, la Commission de l'ONU a confirmé qu'au moins 156 personnes avaient été tuées ou étaient portées disparues et qu'au moins 109 femmes avaient été victimes de viol et d'autres formes de violences sexuelles, notamment des mutilations sexuelles et l'esclavage sexuel. Elle a également confirmé des cas de torture et de traitements cruels, inhumains ou dégradants au cours d'arrestations et de détentions arbitraires, ainsi que des attaques lancées contre des civils en raison de leur appartenance ethnique et/ou de leur affiliation politique présumées. La Commission a conclu qu'il existait de fortes présomptions que des crimes contre l'humanité aient été commis et a déterminé, dans la mesure du possible, d'éventuelles responsabilités individuelles.

160. La Commission nationale d'enquête indépendante (CNEI), établie par les autorités guinéennes, a confirmé dans son rapport publié en janvier 2010 que des meurtres, des viols et des disparitions forcées étaient survenus, bien qu'en nombres légèrement inférieurs à ceux avancés par la Commission de l'ONU.
161. Les événements survenus le 28 septembre 2009 dans le stade de Conakry peuvent être qualifiés d'attaque généralisée et systématique dirigée contre une population civile, à savoir contre les manifestants présents dans le stade, dans la poursuite de la politique mise en œuvre par le CNDD afin d'empêcher les opposants de s'insurger contre le maintien au pouvoir de Dadis Camara et de son groupe et de les punir en conséquence.
162. Au vu des renseignements disponibles, le Bureau a conclu qu'il existait une base raisonnable permettant de croire que des crimes contre l'humanité ont été commis au stade national de Conakry le 28 septembre 2009 et les jours suivants, à savoir : le meurtre visé à l'article 7-1-a ; l'emprisonnement ou autre forme de privation grave de liberté, visé à l'article 7-1-e ; la torture visée à l'article 7-1-f ; le viol et autres formes de violence sexuelles, visés à l'article 7-1-g ; la persécution visée à l'article 7-1-h ; et la disparition forcée de personnes visée à l'article 7-1-i du Statut.

#### *Évaluation de la recevabilité*

163. Le 8 février 2010, suivant les recommandations émises dans les rapports de la Commission de l'ONU et de la CNEI, le procureur général de la Cour d'appel de Conakry a nommé trois juges d'instruction guinéens pour mener une enquête à l'échelon national à propos des événements du 28 septembre 2009. Par conséquent, étant donné qu'une enquête nationale est actuellement en cours, le Bureau s'est concentré sur la question de savoir si les autorités guinéennes avaient la volonté ou la capacité de mener des enquêtes véritables, et notamment si les procédures étaient effectuées dans le but de traduire en justice les auteurs présumés des crimes en cause dans un délai raisonnable, afin d'évaluer la recevabilité de ces affaires.
164. Au cours de la période considérée, les efforts conjoints des autorités guinéennes et sénégalaises ont permis d'aboutir à l'arrestation, le 16 décembre 2016 à Dakar, du lieutenant Aboubacar Chérif Diakité (alias « Toumba »), ancien aide de camp du Président et commandant de l'unité de protection rapprochée du Président (les bérets rouges) et à son extradition ultérieure à Conakry. Le lieutenant Diakité, considéré comme étant l'auteur de la tentative d'assassinat de l'ancien chef d'État Moussa Dadis Camara, était en fuite depuis décembre 2009. Suite à son transfert à Conakry, il a été interrogé par les juges d'instruction chargés de l'affaire en mars 2017. Au cours de la période considérée, ces derniers ont également entendu plus d'une douzaine de victimes supplémentaires.
165. À ce jour, les juges d'instruction ont inculpé 14 individus pour des actes de violence commis le 28 septembre 2009, dont Moussa Dadis Camara, l'ancien chef

de l'État, Moussa Thégboro Camara, l'actuel Ministre chargé de l'agence nationale de lutte contre la drogue et la criminalité organisée, et Claude Pivi, l'actuel Ministre chargé de la sécurité du Président. En outre, les juges d'instruction ont pris la déposition de 450 victimes environ, notamment plusieurs victimes de crimes sexuels et à caractère sexiste.

166. Le 9 novembre 2017, le Ministre de la justice guinéen, Cheick Sako, a annoncé que les juges avaient transmis le dossier d'enquête relatif aux événements du 28 septembre 2009 au procureur de la République près le tribunal de première instance de Dixinn et qu'ils en avaient informé les parties. À l'heure où nous écrivons ces lignes, la clôture de l'instruction devait intervenir après les réquisitions du Procureur. Le Ministre de la justice a en outre annoncé la création d'un comité directeur chargé de la logistique du procès à venir.

#### *Activités du Bureau du Procureur*

167. Au cours de l'année écoulée, le Bureau a continué d'évaluer les efforts déployés par les autorités guinéennes afin de parachever l'enquête nationale relative aux événements du 28 septembre 2009. En mars 2017, il a effectué sa quatorzième mission à Conakry pour obtenir des informations détaillées à propos des mesures d'enquête prises par les juges d'instruction et déterminer si un procès pourrait s'ouvrir dans un délai raisonnable. Lors de la mission, la délégation du Bureau a tenu des réunions avec le Ministre de la justice, les juges d'instruction chargés de l'affaire, les responsables des poursuites, des représentants d'organisations de la société civile, les représentants légaux des victimes et la communauté diplomatique à Conakry, notamment les représentants de l'ONU, de l'UE et des autres États concernés. Comme lors des précédentes visites, les membres de la délégation ont également répondu aux questions des médias nationaux et internationaux à propos de l'objet de ce déplacement et de l'état d'avancement de l'examen préliminaire.
168. Les membres du Bureau se sont également entretenus avec les autorités guinéennes à maintes reprises au cours de la période considérée. Le Procureur a rencontré le Ministre de la justice en juillet 2017 à Dakar, en marge d'une conférence de haut niveau intitulée « Défis et opportunités pour la CPI à la veille du 20<sup>e</sup> anniversaire du Statut de Rome », et en octobre 2017 à Niamey, lors du symposium régional de haut-niveau sur la coopération et la complémentarité. Le Bureau a également facilité la participation du procureur du tribunal de première instance de Dixinn, lequel jouit d'une compétence territoriale sur les événements du 28 septembre 2009, au cinquième séminaire de la CPI sur la coopération avec des interlocuteurs nationaux, qui s'est tenu en septembre 2017 au siège de la Cour.
169. En outre, les membres du Bureau ont rencontré des représentants de la société civile guinéenne et des représentants des victimes lors de la quinzième session de l'Assemblée des États parties en décembre 2016 à La Haye, afin de connaître leurs points de vue et leurs préoccupations quant à la perspective d'engager de

véritables poursuites à l'encontre de l'ensemble des auteurs présumés. Une réunion de suivi a été organisée ultérieurement avec le Procureur de la CPI lors de la tenue de tables rondes entre cette dernière et des ONG en juin 2017 au siège de la Cour.

170. En octobre 2017, Madame Bensouda, le Procureur, s'est entretenue avec la nouvelle Représentante spéciale du Secrétaire général chargée de la question de la violence sexuelle dans les conflits armés, Mme Pramila Patten, afin de tenter de trouver des moyens de renforcer la coopération entre leurs bureaux respectifs pour soutenir les efforts déployés par les autorités guinéennes en vue de traduire en justice les auteurs de crimes sexuels et à caractère sexiste.

#### *Conclusion et étapes à venir*

171. Au bout de sept ans, depuis la nomination des juges d'instruction chargés d'enquêter sur les événements du 28 septembre 2009, la conclusion de l'enquête constitue une avancée considérable dans les procédures nationales en cours. En théorie, cet aboutissement qu'il y a lieu de saluer devrait rendre possible la tenue d'un procès en 2018 ; le Bureau continuera, d'une part, d'examiner de près tout obstacle susceptible d'empêcher les auteurs de crimes de rendre véritablement des comptes à la justice et, d'autre part, de soutenir, en coordination avec d'autres parties intéressées, l'organisation d'un procès équitable et impartial, respectueux des droits des accusés et des victimes.